Brevet Elémentaire

A LILLE

Hier ont eu lieu pour les aspirantes au Brevet de capacité les épreuves de la deuxième série.

Voici la liste des candidates admises à subir aujourd'hui les examens oraux.

Agnard, Algiave, Alvarez, Autiez.

Baratte, Barra, Barré, Barrois, Bascure, Bastien, Baude, Beun, Bedouin Germaine, Berne, Berteaux, Beyla, Blanchart, Blondel, Bodin Marthe, Boitiaux, Bonne, Bourgue, Brayeur, Brodsky, Brunin, Bruyneel.

Capron, Cardon, Carlier, Carpentier, Carton, Castel, Cattoen, Caudron, Charanton, Charlet, Chartier, Chatelain, Chaulard Marie, Clerquin, Cloche, Closset, Cochez, Colet Yvonne, Collos Agnès, Cordier Yvonne, Corion, Cornette, Crampon, Curtis.

Daumont, Dave, De Baillencourt, Décamp, Decrombe, Défossé, Defraye, Defrance Martha, Dekester, Dekhinder, Delcroix, Delebassé, Delettré, Delezenne, Delobel Germaine, Delobel Marcelle, Demunck, Denoyelle, Derecpor, Eugénie Deroubaix, Deresmes, Madeleine Deroubaix, Dermy, Derne, Derumez, Berthe Descampe, Victoria Descampe, Desfrennes, Desquazières, Rosalie Desmet, Claire Desmettre, Desnoulet, Desombre, Desplechin, Desprey, Dessaux, Détrez, Devernay, Devette, Devlieghère, Léonie Devos, Devred, Dewilde, Marie Dhaluin, Diera, Dochez, Docquer, Berthe Drouin, Jeanne Dronia, Albertine Dubois, Geneviève Dubois, Marguerite Duburcq, Duez, Duflot Maria, Dupont, Jeanne Dufret, Marie Dupret, Jeanne Duriez, Eugénie Dutilleul, Duval.

Estève.

Farez, Fauchille, Fiévet, Flament, Fleury, Flipo, Fontaine, Fourmanoy, Fourmaux, Fourmestraux, Frayon, Valentin Fréchon.

Garnier du Plessix, Gautier, Gennevoise, Emilienne Gilles, Godfrin, Godin, Grixeguée, Grusson, Guérin, Guisbourg.

Haas, Hahn, Héotlinger, Heendricksen, Henant, Alin Hennebelle, Hinfray, Hochedez, Hocq, Houard, Houcke, Hourdeau, Houriez, Houttemane, Georgette Huart, Léonide Huart.

Isoré.

Jacobsoone, Jacquart, Jacques, Jacquiard, Kerleux, Koenig.

Labbé, Lacombé, Marie Lagache, Lanneau, Camille Leblanc, Marie Leblanc, Leboeuf, Lebon, Thérèse Leclercq, Yvonna Leclercq, Lecœuvre, Ledez, Alice Lefebvre, Marie Lefebvre, Bernadette Lefebvre, Madeleine Legay, Clémence Legrand, Lenê, Lepape, Leplus, Leprevost, Lernould, Lucie Leroy, Marie Leroy, Lesaffre, Lesay, Leuridan, Lévêque, Lhayer, Lips, Lituaye, Lorthiois, Loubert, Lovy, Luchet.

Macke, Maquet, Maniette, Marait, Marchal, Maréceux, Marquilly, Mascart, Mathias, Mathieu, Lucie Matet, Mayette, Ménard, Merlin, Meteu, Meurillon, Mignauw, Milécamps, Morcrette, Morelle Jeanne, Morreel Suzanne, Morreuw Marcelle, Mullet, Mutlier.

Niffle, Noyels, Nuss.

Ochin, Oudart.

Pallier, Panniez, Parent Payan, Pélicien, Pelin, Petitfils, Pinte, Pintelon, Planeka Germaine, Planoq Madeleine, Playoust, Pollet Bérangère, Pollet Maria, Perot, Potvin, Poulin, Pourpoint, Prévost.

Queency Germaine.

Rahier, Rattez, Ravigneaux, Renverse, Revillion, Robert Emilie, Roges Rachelle, Rosier Germaine.

Sabre, Sanson, Santeur, Sauvage, sSvot Lucile, Saberschebesky, Soisse, Serrier, Sonneville, Soyez, Swyngbedauw.

Talbot, Therby, Thieffry, Thuret, Tobry, Vandendriesche, Vanwyeberghe, Velliet, Verbrye, Verger, Vimrat, Vinchemin, Wallon, Wereques Suzanne, Wauques Antoinette, Weerstean.

A VALENCIENNES

ont été définitivement reçues :

Mlles Angeli, Armand, Bacoy, Baudry, Baudun, Bélurier, Bénazet, Bernicot, Besingue, Blas, Boët, Boisseau, Bombard, Boudailliez, Brassart, Bricout, Buez, Buté, Canonne Marguerite, Canonne Ursule, Carpentier, Cartignies, Chéront, Chotteau Carbélia, Clément Gabrielle, Clinquart, Cousin, Crépin Juliette, Crépin Madeleine, Croix, Crombez, Daix, Dannlez, Darbour, Debrauwere, Defosses Adolphine, Deghaye, Deledalle, Delahaye, Delle, Delvallée, Delvaux, Delawrde, Dematte, Demeuldre, Deneuville, Désagfans, Dessenis, Desson, Détrez, Deudon, Dewale, Didier, Dieulot, Dineur, Doby, Dossin, Douchez, Droulers, Drouvroy, Durieux Léontine, Dusard Marie, Dusoard Léonie, Falce, Favier, Féret Emilienne, Féret Jenny, Fiévet Eugénie, Fièvet Blanche, Fontaine, Foubert, Fourquet.

Gaillar, Gosselin, Gosset, Gougel, Harmegnies Germaine, Harmegnies Marie-Joseph, Hervilly, Hofman, Jacquemot, Jacquot, Jonas, Josset, Jourdan, Lafosse, Lamendin, Larivière, Lecœuvre, Lemahieu, Lemaire, Lemaître, Lepape, Lépinois, Lermusiaux, Lesain, Lhomme, Mahieux Berthe, Mahieux Rose, Maillard, Mellin, Mériaux, De Merrijak, Meunier, Meyer, Moles, Molinier, Moreau, Gilberte, Moreau Hermance, Morelle, Mumy, Parent, Philippot, Pichol, Pierquin, Podvin, Pottier, Poulet, Prévot Madeleine, Prévot Marguerite, Rabeux, Raire, Ravina, René, Riège, Rigaut, Sauvage, Scailet, Senez, Sepfier, Sévez, Sohier, Tellier Léontine, Théron, Turge, Vandevoir, Vilain, Violette, Vivier, Wallera.

A DOUAI

Sont définitivement reçues, 119 candidates, dont voici les noms :

Mlles Assemen, Baco, Bessède, Bonque, Blanchet, Bouchez, Boulanger, Boulinguez, Caulliez, Catteau, Caubert, Charlet, Chartier, Clion, Collet, Coulmont, Cousienobis, Dangieterre, Debouoq, Decad, Deflandre, Delahousse, Delcambre, Deregnaucourt, Desmondt, Desseaint, Devaux, Dhainaut, Dorchies, Dubois, Dubreucq, Duhem, Dupré, Férin, Féron, Flipo, Flute, Fossier, Gabet, Gallo, Genu, Gibert, Gibot, Gillon, Giron, Goguillon, Hem, Helbaut, Hocot, Honoré, Huighe, Isoré, Jacob, Jacquemont, Jouvet, Klein, Lambert Marguerite, Lambrecht, Lamouret, Lecat, Lecomte Susanne, Lecomte Céline, Lacroix, Lefebvre Céline, Lefebvre Flore, Lefebvre Jeanne, Léger, Leleu, Lemaire Fabienne, Leroy, Lestocart, Levieux, Libonton, Loyer, Marmus, Maleyers, Menuechez Monchy, Moneinjon, Montel, Moreau, Monlin Béatrix, Oudin, Pakot, Paris, Payen, Perave, Perrin Marie, Plata, Pollet, Quinchon, Robin, Rochart, Rouanet Adrienne, Rouanet Martha, Sauvage Augustine, Seignez, Sivery, Stecuelarom, Tellins, Taisieux, Tourniez, Vaillant, Vanheutte, Vanrenberghem, Vereyck, Verheyden, Vereman, Villette, Walel, Westrelin, Wuliens, Zezin.

A ARRAS

Les examens du brevet élémentaire pour les jeunes filles se sont terminés hier matin.

Sont admises définitivement :

Mlles Audin, Blancherd, Blondian, Cartonuet, Carré, C. Castelain, Y. Castelain, Codvelle, Creton, Dautriche, Delavalle, Delavier, A.-N. Dépret, Dignoire, Dufios, Dujardin, Dupret, Durand, Flajollet, Fleche, Fouquet, Fricière, Givert, Glorieux, Guffroy, Guillemont, Henneré, Hochart, Hulaut, Jouannet, Lamiot Louise, Lancelle, Laurence, Leclercq Lucienne, Legendre, Laurent, Maeckeres', Mailleu, Meignolte, Miellet, Monchy, Nissen, Parent, Petit Berthe, Plouvier, Prud'homme, Rioque, Sibille, Stévenard, Tavernier, Thamury, Tison, Van Wynendaele, Werambourg.

Bellon, Bétbune, Bourgeois, Brunelle, Carpentier, Chartes, Conil-Lacoste, Déjardin, Delamotte, Delepierre, Delvincourt, Demailly, Denœux, Descourtis, Dreion, Dupont, Dubus, Duquesne, Flippe, Hennequet, Hochedez, Lemart, Lantoine, Lecocq, Lapretre, Locquet, Magrez, Marrat, Payen, Péru, Prenz, Rioq, Seumat, Wacrenier, Wiart.

A LILLE

A propos de l'incident du Brevet Elémentaire

Des protestations nombreuses et légitimes, à mon avis, se sont élevées, soit dans le Nord, soit dans le Pas-de-Calais, contre les difficultés du problème et de la théorie imposés aux candidates qui se présentaient à l'examen du brevet élémentaire.

L'Académie en a été certainement touchée, puis que M. Minet, inspecteur à Lille, a cru devoir fournir quelques explications par la voie de la presse régionale.

Je me permets de lui faire observer respectueusement :

1. Que ce même problème a été donné, il y a deux ans, dans l'Académie de Caen, pour l'examen du brevet supérieur.

Il ne rentre donc pas dans le cadre du programme que doivent préparer les candidates au brevet de capacité ;

2. Que dans le département de la Somme — qui est pourtant bien du ressort de l'Académie de Lille — on a changé le problème tout en conservant la même donnée et le même devoir français.

Pourquoi ces deux manières de procéder ?

Pourquoi donne-t-on aux candidates d'Amiens un problème à leur portée et aux candidates d'Arras, de Douai, d'Valenciennes et de Lille un problème dépassant absolument le niveau des études qu'elles devaient faire ?

Il en résulte une beaucoup de jeunes filles capables d'affronter l'examen avec succès, ont été refusées ; et que certaines autres n'ont été admises que par suite d'une faveur spéciale qui donne prise à toutes les suspicions.

Il n'y a donc qu'un moyen de réparer la gaffe commise : c'est de recommencer l'examen, du moins en ce qui concerne le problème.

C'est là une question de justice qui n'échappera certainement pas au Conseil des Inspecteurs d'Académie.

Un père de famille.

A BOULOGNE

Suicide d'un baigneur parisien

Hier soir, à 6 h. 50, un voyageur à la mise correcte débarquait du rapide de Paris à la gare centrale et se faisait conduire dans un hôtel du centre rue Faidherbe.

A la caisse, le voyageur demandait une chambre et déclarait son identité : Albert Poritz, banquier, 31, rue Tronchet, à Paris.

Après son repas, le voyageur est monté dans sa chambre et s'est tiré dans la tête deux balles de revolver, l'une au-dessus de l'arcade sourcilière gauche, l'autre dans la tempe droite. Puis, affolé de douleur, il se précipita du troisième étage dans la rue d'une hauteur de douze mètres environ. Pour comble de fatalité, un auto des Galeries, qui se rendait à son garage, allait encore écraser le désespéré dont la tête était littéralement en bouillie. Le chauffeur put arrêter sa machine à temps.

Une carte trouvée dans les poches du malheureux portait : « Albert Portnitz, demeurant rue Tronchet, à Paris ».

La police recherche la cause de cet acte de désespoir.

Le désespéré avait adressé une lettre au commissaire de police, dans laquelle il déclarait se donner volontairement la mort.

Un accrocheur écrasé aux mines de Lens

Mardi vers quatre heures du soir, le manœuvre François Caron, âgé de 26 ans, demeurant à Annay-sous-Lens, en voulant accrocher des wagons au cours d'une manœuvre, au lavoir des mines de Lens, à Vandin-le-Vieil, a été écrasé entre deux tampons. Quand on le releva il avait cessé de vivre. La mort avait été instantanée.

Chronique électorale

CANTON SUD D'HAZEBROUCK

Nous avons annoncé déjà qu'à la suite d'une entente provoquée par M. le docteur Légillon, conseiller d'arrondissement, entre le Comité républicain, dont il est le président, et la Ligue républicaine des deux cantons d'Hazebrouck, M. Victor Vandenbussche avait posé sa candidature au Conseil général.

Voici l'appel qu'il adresse à ses électeurs :

Aux électeurs du canton Sud d'Hazebrouck

Mes chers concitoyens,

Beaucoup d'entre vous ont insisté pour que je pose ma candidature au Conseil général à l'élection du 24 juillet prochain.

J'ai accepté.

Investi de la confiance des habitants de Steenbecque, maire de cette importante commune depuis huit ans, connu dans tout le pays par mes origines et mes relations, je ne suis un étranger pour personne, et nul n'ignore mon attachement profond à la République et à la démocratie.

Les attaques dont j'ai été souvent l'objet de la part des ennemis de nos institutions, attestent suffisamment ce que j'ai fait pour elles.

Dans des circonstances difficiles, j'ai tenu d'une main ferme le drapeau républicain.

C'est animé de ce drapeau, emblème de liberté pour tous, de justice et de fraternité, que je vous convie à vous rallier, laissant de côté les questions personnelles, les dissentiments, pour faire triompher dans notre cher canton le progrès social, et réaliser toutes les réformes économiques, administratives et financières qui peuvent profiter au bien commun.

Chers concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Conseil général, j'y serai le représentant dévoué de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et l'ardent défenseur de toutes les mesures propres à améliorer le sort des travailleurs.

V. VANDENBUSSCHE.

M. Victor Vandenbuesche a raison de rappeler qu'il tut toujours un ardent républicain et il peut le faire avec fierté. Depuis 30 ans il est sur la brèche, pas une bataille ne s'est livrée dans l'arrondissement d'Hazebrouck, sans qu'on l'ait trouvé à la tête des militants indéfectibles. On n'a pas oublié dans quelles conditions flatteuses pour lui tut posée sa candidature au siège sénatorial qui en stricte justice devait être attribué à cet arrondissement. On sait aussi, grâce à quelles manœuvres déloyales elle fut écartée. Les électeurs du canton Sud d'Hazebrouck en l'envoyant siéger au Conseil général le vengeront de l'affront immérité qui lui fut infligé et l'arrondissement aura enfin un représentant républicain dans notre assemblée départementale.

Son succès est certain. Les cléricaux endoloris encore de la volée de bois vert que l'abbé Lemire vient de leur administrer de si magistrale façon, manœuvrent pour susciter contre lui une candidature de division. Ils seraient trop heureux de voir lui opposer un « républicain ? » de la 24e heure, sans passé politique net, et fort discutable.

Ils font annoncer déjà qu'ils ne lui opposeraient personne et voteraient en bloc pour lui.

Les républicains véritables, les vieux lutteurs du parti, ont flairé le piège et le dénoncent.

Assez de cette politique lamentable qui présente des doubleurs effacés, pour faire échouer, grâce aux suffrages des modérés ennemis de la République, les candidats fermement, loyalement républicains.

CANTON DE LILLE-OUEST

M. Georges Vandame, député réactionnaire de la première circonscription de Lille, avant informé son comité qu'il ne solliciterait plus le renouvellement de son mandat de conseiller général, la candidature a été offerte à M. Bonte, maire de Lambersart, conseiller d'arrondissement, qui a accepté.

La catastrophe du "Pluviôse"

Calais, 29 juin. — Le vice-amiral Bellue a adressé une lettre à la Chambre de Commerce de Calais pour le remercier du concours intéressants qu'elle a prêté à la marine à la suite de la catastrophe du « Pluviôse ».

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Après la bataille

LES GROUPES RÉPUBLICAINS SE FÉLICITENT DU SUCCÈS DU GOUVERNEMENT

Paris, 29 juin. — Bien qu'il n'y eut pas séance, les députés étaient nombreux à la Chambre cet après-midi, soit qu'ils siégeassent dans les commissions ou dans les bureaux chargés de l'examen des élections contestées.

Naturellement, on commentait la grande séance d'hier et la victoire du gouvernement.

Les radicaux-socialistes, même ceux qui n'ont accueilli qu'avec réserve les déclarations de Briand, s'accordent à reconnaître que le triomphe du gouvernement est juste et qu'il devait en être ainsi.

M. Berteaux, auquel nous demandons son sentiment sur la situation politique, nous répondit :

— « La situation ? Mais, elle est excellente, et à vous dire vrai, lorsque j'ai relu ce matin à l'« Officiel » la réponse que M. le président du Conseil a faite à mes demandes d'explications, j'ai constaté qu'en effet nous pouvions être satisfaits de ses déclarations dernières. »

— « Alors, dit malicieusement quelqu'un, on garde les ministres et on recommence ? »

— « Non, répondit M. Berteaux en souriant ; on continue. »

Un radical : nous disait :

« Vous verrez que cela marchera très bien et que M. Briand veincra les dernières hésitations et aura raison de toutes les prévention ».

M. Paul Bignon, de l'Union démocratique, se réjouit du succès de M. Briand.

« C'est une victoire bien personnelle du président du Conseil, nous disait-il, en même temps que le triomphe des idées de clarté et de justice. Vous verrez que M. Briand saura réaliser l'assainissement qu'il a promis ».

Quant aux progressistes, on estime dans les milieux radicaux et radicaux-socialistes, que leur adhésion provisoire aux déclarations de Briand n'est nullement compromettante.

C'est un aveu de leur impuissance qu'ils ont donné hier, nous disait un membre du groupe de la gauche démocratique ».

Bref, nous en avons fini pour longtemps avec les petites combinaisons de couloirs que Briand a mis complètement en déroute.

M. Clémenceau part pour l'Argentine

Paris, 29 juin. — M. Clémenceau a pris mercredi après midi à la gare de Lyon, le rapide de deux heures dix qui doit le conduire à Gênes, où il s'embarquera pour Buenos-Ayres. On sait que l'ancien président du conseil va faire dans la République Argentine, une tournée de conférences royalement rémunérées.

Un grand nombre d'amis politiques et personnels de M. Clémenceau, parmi lesquels M. Pichon, étaient donné rendez-vous sur le quai de la gare pour lui serrer la main et lui souhaiter bon voyage.

La terre tremble en Algérie

Trente-cinq secousses en cinq jours

Alger, 29 juin. — Les tremblement de terre continuent dans les régions d'Aumale et d'Aïn-Bessem. Une nouvelle et violente secousse a été ressentie aujourd'hui. Les populations qui avaient réintégré leurs demeures se sont réfugiées à nouveau dans les champs.

On évalue à 35 le nombre des secousses qui se sont produites depuis vendredi.

De nombreuses maisons sont lézardées.

M. Jean Dupuy à Bordeaux

Bordeaux, 29 juin. — M. Jean Dupuy, ministre du commerce, accompagné de M. Gabelle, directeur de l'enseignement technique, de M. Bertin chef adjoint de son cabinet, est arrivé mercredi soir, à Bordeaux, par le sud-express.

Le ministre a été salué à la gare par le préfet de la Gironde, le maire de Bordeaux, M. Chaumet, député, et par les présidents de la Chambre de Commerce et de l'Union des Syndicats Girondins.

M. Jean Dupuy s'est rendu directement à la préfecture.

Il visitera demain l'école supérieure de commerce et d'industrie et l'école pratique de commerce.

Le départ du prince Radolin

Paris, 29 juin. — Le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne à Paris, avait sollicité, il y a quelque temps, sa mise à la retraite pour pouvoir se consacrer exclusivement à l'administration de ses biens. Le kaiser, après avoir prié avec une insistance flatteuse son ambassadeur de conserver ses fonctions, a cependant accepté sa démission et désigné pour le remplacer, M. de Schoen, ministre des affaires étrangères.

L'exécution de Liabeuf

ELLE SERAIT IMMINENTE. — ON REDOUTE DES TROUBLES.

Paris, 29 juin. — Les révolutionnaires surveillent attentivement, rue de la Folie-Regnault, les abords du hangar de M. Deibler.

Ils sont décidés à intervenir au moment où le fourgon sortira, à culbuter la voiture et à briser la guillotine.

La police est naturellement au courant de leurs intentions, et deux ou trois cents agents en bourgeois sont disposés aux environs.

L'exécution de Liabeuf est confirmée. Elle aura lieu boulevard Arago, le long du mur de la prison de la Santé, à l'endroit même où fut guillotiné il y a quelques mois le parricide Duchemin.

La préfecture de police observe le plus grand mutisme au sujet de cette exécution et prend ses dispositions pour assurer un service d'ordre suffisant.

En dépit de ces précautions, des bagarres sont certaines.

Le combat du Maroc

LE GOUVERNEMENT RAPPELLE LE GÉNÉRAL MOINIER

Paris, 29 juin. — On se demande si ce soir avec quelque inquiétude ce qui se passe au Maroc. La présence de la colonne Moinier sur les confins de la Chaouia, révélée seulement par le sanglant engagement que l'on sait, a surpris tout le monde.

On apprend aujourd'hui qu'une autre colonne, commandée par le colonel Passard, est en marche sur la frontière marocaine.

Elle est arrivée aujourd'hui même à Taourirt.

Ces deux mouvements, qui paraissent combinés, ont donné à réfléchir au monde politique, d'autant plus que d'après les nouvelles de Tanger, Mouley-Hafid en aurait montré quelque émotion.

Nous croyons savoir que le Gouvernement aurait décidé de rappeler le général Moinier et de l'inviter à donner les raisons qui l'ont poussé à exécuter ce raid de sa propre initiative.

Le meeting des cheminots

ILS MAINTIENNENT TOUTES LEURS REVENDICATIONS ET DÉCIDENT DE RECOURIR AUX MOYENS LES PLUS ENERGIQUES POUR LES FAIRE TRIOMPHER

Paris, 29 juin. — Le Syndicat national des travailleurs des chemins de fer et la Fédération nationale des mécaniciens et chauffeurs qui, nous l'avons dit, ont conclu le 10 juin un pact d'alliance, avaient organisé ce soir, à la Bourse du travail, un grand meeting où ce pacte devait être soumis à la ratification des intéressés.

Par la même occasion, connaissance devait leur être donnée des démarches exécutées par les deux conseils auprès des pouvoirs publics.

A 9 heures, plusieurs milliers de cheminots étaient réunis dans les trois salles mises à leur disposition.

Les différents orateurs, MM. Toffin, secrétaire de la Fédération des mécaniciens ; Bidegarray, secrétaire général du Syndicat national ; Colly et Fort, députés ; Bidamant, Le Guennic, Communay, Marchal, insistèrent sur le caractère de l'entente intervenue entre « les deux plus fortes organisations de cheminots », entente qui, dans un délai très court, se transformera en une fusion complète et loyale.

Ils exposèrent ensuite, au milieu des applaudissements, les revendications des travailleurs de la voie ferrée : fixation à 5 fr. du minimum de salaire ; rétroactivité des retraites ; réglementation du travail.

— Sur ces trois points, dit M. Bidegarray, aucune transaction ne peut intervenir ; nous avons assez attendu, assez cru aux promesses des pouvoirs publics.

Et M. Toffin ajouta :

— Si on ne nous accorde pas ce que nous voulons, nous le prendrons.

Mais les différents orateurs recommandèrent à leurs camarades de ne point compromettre par une action soudaine le succès de leur cause. « Attendons l'occasion. »

L'assemblée ne leur ménagea point les marques de sa confiance. Elle adopta à l'unanimité un ordre du jour dans lequel, en présence du manvais vouloir manifesté par les compagnies, constatant que les cheminots ont fait preuve de patience la plus grande et qu'ils ne sauraient prolonger plus longtemps leur attente, elle décidait que si satisfaction ne lui était pas accordée dans le délai le plus court, elle recourrait à des moyens plus énergiques.

La sortie s'effectua au milieu des cris et des gardes républicains.

Les mineurs de la Loire

LES NÉGOCIATIONS SONT REPRISES. — LE PRÉFET DE LA LOIRE INTERVIENT.

Saint-Etienne, 29 juin. — Deux délégués du Comité fédéral des mineurs ont été reçus par M. Brelet, préfet de la Loire, avec lequel ils se sont longuement entretenus de la situation.

Le préfet recevra demain le président du Comité des houillères.

L'AGITATION DANS LES AUTRES CORPORATIONS

Saint-Etienne, 29 juin. — On signale une vive agitation dans les diverses corporations de la ville, notamment chez les cimentiers, les serruriers, les ouvriers en voitures, les repasseuses et les blanchisseuses.

Un conflit est imminent entre les blanchisseuses et les buandiers, par suite de l'augmentation des taxes.

Un juré refuse de prêter serment devant Dieu

Il est condamné à 200 francs d'amende

Tulle, 29 juin. — M. Chastrusse, conducteur des ponts et chaussées en retraite, qui était appelé à siéger comme juré à la cour d'assises de la Corrèze, a refusé « de prêter serment devant Dieu ».

La cour l'a condamné à 200 fr. d'amende.

Le pourvoi de M. Gustave Téry devant le Conseil supérieur

Paris, 29 juin. — Le conseil supérieur de l'instruction publique se réunira en session ordinaire le 6 juillet.

Il aura à examiner l'appel fait par M. Gustave Téry contre le récent jugement du Conseil académique de Lille concluant, on le sait, à la révocation.

Il discutera en outre, sur la proposition des représentants de l'enseignement secondaire la question des équivalences.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A HAZEBROUCK

Un homme tombé d'un train

IL EST GRIÈVEMENT BLESSÉ

Un accident, dû à l'imprudence de la victime, et qui aurait pu avoir des suites mortelles, s'est produit hier soir vers six heures et demie. Dans le train partant d'Hazebrouck à 6 h. 26, se trouvait M. Roucou, âgé de 35 ans, se rendant à St-Pol-sur-Mer. Arrivé à Morbecque, il voulut ratraper sa casquette qui s'envolait par le carreau de la portière. En se penchant trop eu avant, il bascula dans le vide et tomba sur la voie ferrée.

Les voyageurs témoins de l'accident, firent aussitôt fonctionner la sonnette d'alarme et le train stoppa près de Steenbecque.

M. Roucou fut relevé avec de graves blessures à la tête et à la figure. Il se plaint, en outre, de douleurs internes.

Le blessé fut transporté à la gare d'Hazebrouck, où le docteur Decouvelaere lui donna les premiers soins que nécessitait son état. M. Roucou a ensuite été reconduit à son domicile.

A Bruille-Saint-Amand

Un douanier scalpé par un chien

Hier dans la soirée, M. Bocquet, sous-brigadier des douanes, était en embuscade, accompagné de son chien, avec un douanier de la brigade.

Pendant une courte absence de M. Bocquet, son chien se lança subitement sur le douanier qu'il mordit cruellement à la figure et au cuir chevelu. Le malheureux douanier fut littéralement scalpé.

Attiré par les cris de la victime, la sous-brigadier Bocquet accourut aussitôt et eut beaucoup de peine à faire lâcher prise à son chien.

Le blessé a reçu les soins d'un docteur qui estime que la guérison demandera plusieurs mois. Le chien, examiné par un vétérinaire, a été reconnu indemne de tout symptôme de rage. Néanmoins, par mesure de prudence, il a été mis en observation.

FEUILLETON DU 30 JUIN. — N. 221

SALVATOR

par Alexandre Dumas

force était demeurée à la loi, comme disait Salvator, qui, toujours à la même place, retenait d'une main Justin, de l'autre Jean Robert, tout en disant à Pétrus et à Ludovic :

— Sur votre tête, ne bougez pas !

Les soldats, abattus et honteux, s'approchèrent du cercueil à demi brisé, et ramassèrent le manteau et les insignes du défunt, couverts de boue et épars çà et là dans la mêlée.

Nous l'avons dit, après ce premier cri jeté, cri formidable, immense, mortel, après ce premier mouvement, qui précipita une portion de cette foule dans toutes les directions où elle crut pouvoir s'écouler, il se fit un silence de mort, silence sublime, plus énergique que tous les cris.

En effet, la protestation la plus haute, la défense la plus énergique, l'indignation la plus éclatante, n'eussent pas contenu plus d'amers reproches, plus de sanglantes menaces que cette attitude recueillie et respectueuse de la foule vis-à-vis du cadavre, que cette réprobation muette et silencieuse vis-à-vis de ses profanateurs.

Au milieu de ce silence, l'auteur de tout ce sacrilège, l'homme noir, le commissaire de police, s'élança dans le cercle, laissant signe aux sergents d'avancer, ordonnant de placer le cercueil [illegible] et commença l'assister s'il était besoin.

Mais, tout à coup, le commissaire et l'officier devinrent livides, et leur visage se couvrit d'une sueur froide, en voyant, à travers les fentes de la bière brisée en plusieurs endroits, s'étendre vers eux, comme une menace du tombeau, un des bras décharnés du cadavre, qui, séparé du corps, semblait près de tomber sur le pavé.

Disons, pour ceux qui tenteraient de nous accuser de faire de l'horrible à froid, qu'il résulta de l'enquête faite à la suite de ce scandaleux événement, que, lorsque le cercueil du duc de la Rochefoucauld fut conduit à Liancourt, lieu de sépulture de la famille La Rochefoucauld, il fallut passer une partie de la nuit qui précéda l'inhumation, non seulement à réparer le cercueil, lequel se trouvait, comme nous l'avons dit, à demi brisé, mais encore à rétablir dans leur position naturelle les membres qui s'étaient détachés du corps. (Achille de Vaulabelle, « Histoire des Deux Restaurations », tome VI, chapitre VII).

Hâtons-nous d'ajouter — et nous ne reviendrons plus sur ce triste sujet — que l'indignation populaire ne pousse qu'un cri d'un bout de la France à l'autre.

Tous les journaux qui n'appartenaient pas au ministère rendirent compte de l'horrible scène avec toute la colère et tout le mépris que méritait cette odieuse profanation.

Les deux Chambres furent les échos de ce cri universel ; la Chambre des pairs surtout, frappée d'une de ses membres, ne se borna point à blâmer énergiquement cette violence sacrilège, qui frappait le corps d'un homme dont le seul crime avait été de voter contre le gouvernement : elle chargea son grand référendaire de s'enquérir des faits, et quand [illegible] résultat de son enquête, à [illegible] la police d'avoir volontairement [illegible] scandale d'autant plus blâmable que de nombreux précédents justifiaient le transport à bras d'un cercueil, et qu'en mainte occasion, et particulièrement aux obsèques de Delille, de Béclard et de M. Emmery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, la police avait autorisé le transport à bras de leurs restes et par leurs amis et par leurs élèves. Le cercueil de M. Emmery, entre autres, avait été porté, de cette manière, par les élèves de son séminaire, jusqu'au cimetière d'Issy.

M. de Corbière entendit tous ces reproches et les accueillit avec cette froideur hautaine qui lui était naturelle et qui, parfois, soulevait contre lui à la Chambre du si terribles orages, et non-seulement il ne crut pas devoir adresser une seule parole de blâme à l'agent qui avait outragé les restes de l'homme de bien qu'il avait, lui, ministre, outragé pendant sa vie, mais encore il monta à la tribune, et répondit :

« Si les orateurs que nous avons entendus s'étaient bornés à exprimer leur sentiments pénibles, j'aurais respecté leur douleur et gardé le silence. Mais encore des plaintes contre l'administration. La conduite du préfet de police et de ses agents a été ce qu'elle devait être, et ils eussent manqué à leur devoir et encouru mon juste blâme en agissant autrement qu'ils ne l'ont fait ».

La Chambre remercia le grand référendaire de son rapport et décida qu'elle attendrait le terme de l'information judiciaire alors commencée. — Bien entendu, l'information est un terme, mais n'est point de résultat.

En même temps que les journaux de l'opposition ou indépendants manifestaient, le lendemain, dans leurs premières colonnes, l'indignation dont ils n'étaient que les interprètes, les journaux du gouvernement oubliaient une note venue évidemment du ministère [illegible] de la préfecture ; car, quoique supprimée [illegible] trois journaux différents, elle se ressemblait, et par le fond, et par la forme.

Voici, à peu près, le texte de cette note, dont le but était de rejeter la responsabilité des scènes de la veille sur le compte des « bonapartistes » :

« L'hydre de l'anarchie relève sa tête, que l'on croyait à jamais coupée. La Révolution, que l'on croyait éteinte, renait de ses cendres et frappe à nos portes. Elle s'avance, tout armée, dans l'ombre et le silence, et la monarchie va de nouveau se trouver en face de son éternelle ennemie.

« Alerte, fidèles serviteurs de Sa Majesté ! debout, sujets dévoués ! l'autel et le trône, le prêtre et le roi seront menacés.

« Les regrettables événements d'hier ont donné lieu à des scènes de violence ; des cris de menace, des cris de sédition, des cris de mort ont été proférés.

« Heureusement, le préfet de police tenait déjà, depuis vingt-quatre heures, en ses mains, les fils principaux de la trame. Grâce au zèle ardent de cet habile administrateur, le complot a été déjoué, et il espère avoir apaisé la tempête qui, une fois encore, menaçait d'engloutir le vaisseau de l'Etat.

« Le chef de cette vaste conspiration a été arrêté. Il est entre les mains de la justice, et les amis de l'ordre, les fidèles sujets du roi connaîtront le quel'e importance est cette capture quand ils sauront que le chef de ce complot, qui avait pour but de renverser le roi, et de mettre sur le trône le duc de Reichstadt, n'est autre que le célèbre Corse Sarranti, arrivé récemment de l'Inde, où le complot est né.

« On frémit en songeant au danger dont le gouvernement et Sa Majesté étaient menacé. Mais l'horreur succédera bien vite à l'indignation, et l'on saura une fois de plus à quoi s'en tenir sur le compte des hommes qui, après avoir servi l'usurpateur, servent son fils, quand on saura que ce même Sarranti, qui se cachait depuis quelques jours dans la capitale, est le même qui a quitté Paris il y a sept ans, sous le coup d'une accusation de vol et d'assassinat.

« Ceux qui ont lu les journaux du temps se souviennent peut-être que le petit village de Viry-sur-Orge fut, dans l'année 1820, le théâtre d'un crime épouvantable. Un des hommes les plus considérés du canton trouva, en rentrant un soir chez lui, sa caisse forcée, sa gouvernante assassinée, ses deux jeunes neveux égorgés et le précepteur des deux enfants disparu.

« Ce précepteur n'était autre que M. Sarranti.

« Une instruction judiciaire est déjà commencée ».

X

Communion d'âmes

Le regard expressif que M. Sarranti avait jeté à l'abbé Dominique, et les quelques mots qu'il avait prononcés au moment de son arrestation, commandaient au pauvre moine une réserve absolue, une suprême discrétion.

D'abord séparé de son père, Dominique s'était élancé dans la direction ascendante de la rue de Rivoli. Là, il avait retrouvé un groupe agité, tumultueux, et il avait compris que ce groupe, qui s'acheminait rapidement vers les Tuileries, avait pour centre M. Sarranti. En conséquence, il avait suivi, mais de loin, et comme prudemment il devait faire, à cause de son costume, si facile à reconnaître.

En effet, Dominique, à cette époque, était peut-être le seul moine dominicain qui habitât Paris.

Au coin de la rue Saint-Nicaise le groupe s'arrêta, et, du coin de la place des Pyramides, où il était arrivé, Dominique vit celui qui paraissait le chef des agents appeler un fiacre et, dans ce fiacre accouru à son appel, faire monter M. Sarranti.

Il suivit le fiacre, traversa le Carrousel aussi rapidement que le lui permettait sa robe, et arriva au guichet du quai des Tuileries au moment où le fiacre tournait le Pont-Neuf.

Il était évident que la voiture roulait vers la préfecture de police.

L'abbé Dominique, en voyant le fiacre disparaître au coin du quai des Lunettes, sentit tout le sang de ses veines affluer à son cœur, et mille pensées sinistres lui montèrent au cerveau.

Il rentra chez lui anéanti, le corps brisé, l'âme éperdue.

Deux jours et deux nuits passées en diligence, les émotions de toute nature de la journée, l'incertitude des causes qui motivaient l'arrestation de son père, c'était là plus qu'il n'en fallait pour courber le corps le plus robuste, pour dompter l'âme la plus vaillante.

Quand il arriva dans sa chambre, il faisait déjà nuit. Il se jeta sur son lit sans prendre de nourriture, et essaya de prendre quelque repos. Mais mille fantômes s'assirent à son chevet, et, au bout d'un quart d'heure, il était debout et marchant précipitamment dans sa chambre, comme si, pour dormir, il avait besoin de briser le reste de force ou plutôt de fièvre qui brûlait en lui.

L'inquiétude le poussa dehors. La nuit venue, sa robe, perdue dans l'obscurité, ne le désignait plus à l'attention générale. Il s'achemina vers cette préfecture de police où s'était en quelque sorte englouti son père ; gouffre pareil à celui où s'enfonce le plongeur de Schiller, et d'où, comme le plongeur, on sort épouvanté des monstres de toute espèce qu'on y a vus.

(A suivre.)